

**Diagnostic social territorial en vue de la mise en place
d'un centre-social en centre-ville
Subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture centre-Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 13 DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 57), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 21 à la question n° 67), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 58).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle, M. BAZIN Jean (de la question n° 59 à la question n° 67).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, M. BAZIN Jean à M. GAUTIER André (de la question n° 59 à la question n° 67).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que conformément aux engagements de la convention d'objectifs et de partenariat signée entre la Ville de Dieppe et la Maison des Jeunes et de la Culture centre-ville, un processus d'élaboration d'un projet social et culturel, en vue de l'obtention de l'agrément « Centre social » par la CAF de Seine-Maritime, a été engagé.

Une étude-diagnostic qui doit contribuer à mieux connaître les caractéristiques socio-démographiques et à clarifier les besoins et les réponses apportées en matière d'accès aux loisirs et à la citoyenneté des habitants du centre-ville, en particulier des îlots les plus fragilisés sur le plan socio-économique, a été confiée au Laboratoire d'Étude et de Recherche Sociales (LERS) répondant à une sollicitation de la MJC.

L'étude servira de point d'appui aux responsables de la MJC, ainsi qu'à ses principaux partenaires, pour définir les orientations d'un futur projet correspondant aux missions dévolues aux centres sociaux.

L'étude vise à favoriser la mise en place d'une réflexion des acteurs locaux pour :

- identifier les difficultés rencontrées par les habitants du centre-ville de Dieppe pour accéder à des ressources leur permettant de s'inscrire dans des pratiques et des projets socioculturels, éducatifs et professionnels favorisant leur épanouissement et leur participation à la vie sociale locale,

- analyser la pertinence des réponses déjà existantes en matière d'accès aux loisirs, à la culture, en matière d'accompagnement socio-éducatif, de participation à la vie sociale locale des populations du centre-ville,

- dégager des pistes de réflexion et d'action permettant aux acteurs locaux de construire une réponse adaptée aux besoins repérés des habitants du centre-ville, en matière culturelle, socio-éducative, socioprofessionnelle, etc., en s'appuyant sur les acquis historiques de la MJC centre ville.

La durée de l'enquête en plusieurs phases est de 6 à 8 mois. Cette étude dont le coût est de 9 937 € bénéficie du soutien de la CAF.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 04 décembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet d'étude-diagnostic,

- de verser une subvention de 2 000 € à la MJC (8246574-PA41),

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs correspondant.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
